



TERMES DE REFERENCE

Réhabilitation des infrastructures scolaires

I. Contexte de la sélection

Fondé il y a près de 80 ans, Plan International est une organisation internationale non-gouvernementale d'aide humanitaire et de développement qui vise à améliorer de façon durable la qualité de vie des enfants, filles et garçons, afin qu'ils/elles puissent réaliser leur plein potentiel. Plan International travaille en Haïti depuis 1973 afin de défendre et de promouvoir le respect des droits des enfants. Plan International reconnaît que tous les enfants, filles et garçons, ont droit à une éducation de qualité dans un environnement sécuritaire.

Les diverses catastrophes naturelles qui ont ravagé le pays depuis des années, telles le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les divers ouragans, viennent augmenter les conditions précaires dans lesquelles fonctionnent nos écoles. Les normes de sécurité en milieu scolaire ne sont pas toujours respectées. L'absence de rampe d'accès et d'autres structures adéquates rend les espaces inaccessibles aux personnes en situation d'handicap. .

Plan Haïti a reçu une subvention de 36 mois de l'agence suédoise de développement international - Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) en association avec le bureau national de Suède (SNO) pour le projet Safe School. Ce projet vise à renforcer la résilience en cas de catastrophe dans les écoles d'Haïti, incluant la réhabilitation des écoles ciblées pour les rendre plus sûres.

II. Objet de la mission

L'objet de la mission est l'exécution de **menus travaux de renforcement d'infrastructures scolaires** attribués par adjudication à travers un appel d'offre. Ces travaux concernent douze (12) écoles et sont divisés en trois lots de quatre (4) écoles, à raison d'un lot par Unité de Programme (UP du Nord-Est, UP de l'Ouest, UP du Sud-Est)

La mission consiste à exécuter les travaux décrits dans le « Sommaire des Travaux » et suivant les règles de l'art conformément au « Cahier des Charges Techniques » fournis dans le Dossier d'Appel d'Offre pour chaque lot.

III. Obligation et responsabilité

Les obligations des firmes soumissionnaires sont décrites dans les « Procédures de l'Appel d'Offre » des Dossiers d'Appel d'Offre disponibles au bureau central de Plan International Haiti - dont l'adresse est fournie au paragraphe IV ci-dessous - ainsi qu'à ses trois bureaux régionaux (Fort-Liberté, Croix-des-Bouquets, Jacmel). Chaque firme soumissionnaire devra fournir une offre pour au moins un des lots suivants :

- Lot 1 : Réhabilitation des infrastructures de 4 écoles dans le Nord-Est
- Lot 2 : Réhabilitation des infrastructures de 4 écoles dans l'Ouest
- Lot 3 : Réhabilitation des infrastructures de 4 écoles dans le Sud-Est

Au terme du processus d'adjudication, **chaque lot sera attribué à la firme ayant fourni l'offre jugée la plus appropriée pour la zone géographique en question. Plan International se réserve de droit t'attribuer ou non un ou plusieurs lots à une firme, selon la capacité démontrée par celle-ci dans l'offre de service.**

La firme adjudicataire sera soumise aux conditions de contrat stipulées dans le chapitre troisième du Dossier d'Appel d'Offre (Cahier des Clauses Administratives) pour le lot gagné. Elle devra également se conformer aux clauses et conditions du contrat signé avec le maître de l'ouvrage soit Plan



Plan International Haiti
7 impasse Borno,
Rue Catalpa, Delmas 75
Port-au-Prince, Haiti

Email: info.haiti@plan-
international.org
www.plan-international.org/haiti

International Haïti, tout en respectant le rôle de conseil et l'obligation de résultat se concrétisant par la remise de l'ouvrage.

IV. Sélection de la firme de consultation

Les Consultants intéressés par cette opportunité présenteront leurs offres selon Directives aux Soumissionnaires (Dossier d'Appel d'Offre) au bureau de Plan International Haïti, situé au :

7 Impasse Borno, Rue Catalpa, Delmas 75, Delmas, Haiti

avec la mention **"Réhabilitation d'écoles - FAD HTI100174"**,

au plus tard, le **30 Novembre 2017**.

Profil de la firme soumissionnaire

- Petite ou moyenne entreprise de construction ayant son quitus fiscal à jour ;
- Disposer d'un personnel qualifié capable de travailler sous la supervision de l'ingénieur-Conseil de Plan International Haiti ;
- Gérer un compte de financement capable de couvrir la garantie de bonne exécution ;
- Avoir réalisé des travaux similaires (renseignement et références à fournir) ;
- Avoir les facilités de trouver les Matériels/Equipements essentiels pour la réalisation des travaux.

Conditions de participation

Pour leur participation à l'appel d'offre, la firme procèdera de la manière suivante:

- Sollicitation du document d'appel d'offre au bureau de Plan International Haïti.
- **Visite obligatoire des sites d'exécution du projet, certifiée par un représentant qualifié de Plan International Haiti.**
- Soumission de l'offre selon les directives aux soumissionnaires (article 6 à 9) à la date requise.